

AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire d'adoption du Budget 2020 et du programme triennal d'immobilisation 2020-2021-2022

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :

QUE le budget pour l'exercice financier 2020 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel sera adopté par le Conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du Conseil de la mairie située au 1685, chemin du chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel le **9 DÉCEMBRE 2019**, À **COMPTER DE 19 h 30**;

QUE le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 sera également adopté au cours de la même séance;

QUE les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et ledit programme triennal.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 29^e jour de novembre 2019.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma secrétaire-trésorier et directeur général